

Documents pour servir à l'histoire de notre colonie [Suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - (1947)

Heft 1069

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-691025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE NOTRE COLONIE.

I. *Petition a Lord Townshend, 1721/22.*

(Suite)

Nous souhaiterions pouvoir donner ici quelque Eclaircissement à VOTRE GRANDEUR sur ce qu'elle à encore dit à Nos députés que quel'un voulait se mettre à la Tête de nos affaires; Et qu'elle n'étoit pas bien Informée A cet Egard Nous Ne Savons PAS AUSSI ce que ce peut être, ci ce n'est qu'une lettre à my Lord Townshend de la part de Mons. De St. Saphorin étant tombée entre les mains d'un Mr. le Moine, il a voulu enchaîner nôtre liberté et le Ministre, et surprendre la faveur de ce Seigneur à nôtre prejudice, pour faire plaisir au Refuge, dont il à Epousé une fille et le Parti, après avoir tourné le dos à sa Nation. En même temps la jalousie et l'envie se sont reveillés de la part des ses Messieurs qui ne veulent pas recevoir nos Ministres (pasteurs) Suisses dans leurs Eglises, Et qui beaucoup moins voyent tranquillement, qu'on travaille à procurer un Etablissement pour les Ministres Suisses perpetuel et successif dans une Eglise Nationale. On s'est donc avisé de décrier personnellement tous nos ministres et particulièrement on s'est attaché à d'étruire l'un d'entr'eux nommé Mr. Hollard de qui nous sommes très édifiés parmi nous. On vient d'Exclure des Eglises du Refuge un autre nommé Mr. Calame, Et que nous conoissons nous mêmes, Sans nous rapporter aux ouis dire: Sur ce seul fondement qu'il à trop Entendu (compris) la grâce de Dieu selon les principes de l'Illustre Prelat Anglois Tillotson, en quoi il plait à ces Messieurs qui nous traversent de trouver une Espèce d'Arminianisme. Nous avons aussi deux autres Ministres nommés Messrs. Favre et Mattay qui non seulement ont été chassés de leurs places avec ignominie, et sur des chicanes, mais encore persecutés pour ainsi dire jusques à ce qu'ils soient Peris.

En un mot MONSEIGNEUR jusques icy aucun Ministre Suisse n'a peu subsister avec les Refugeés mais ils ont été d'ecriés comme la fausse Monaye, et ils se sont vûs Exposés aux medisances et aux Calomnies les plus atroces en sorte qu'ils passent pour des monstres chés ceux qui n'en jugeront que par des ouis dire, Prodigués à tort et à

We are pleased to offer to the Members of the Swiss Colony, a Policy with Lloyds giving full cover for **any accident** anywhere in the World, including sea or air travel as a passenger. There is only one rate, i.e., £3 per year per unit (£1,000 Capital Benefits and £10 weekly) **whatever the trade or profession.** Maximum cover £20,000. Age limit 65.

Enquiries about any other kind of Insurances invited.

**ANGLO-SWISS INSURANCE &
RE-INSURANCE AGENCY LTD.**

29 & 30, HIGH HOLBORN, LONDON, W.C.1.

Tel: CHAncery 8554 (3 lines).

travers par le Refuge, par tout où il y a quelque accès, — C'est la MONSEIGNEUR un de nos griefs, et l'un des motif qui nous oblige à nous cantonner à part dans une Eglise Nationale sous la protection du Roy que nous demandons, Car comme les ministres du Refuge, ne visitent chacun dans son Eglise que ceux qui en sont membres, c'est à dire qui y payent des contributions pour leurs places, il arrive que les Pauvres suisses, qui sont en tres grand nombre, n'ayans pas les moyen de payer des places dans les Eglises françoises, non seulement sont privés de la charité des fidelles, et souffrent des extremités les plus Rudes dans la necessité, mais meurent encor sans recevoir a l'article de la mort aucune consolation des ministres de l'Evangile. Nous en ca avons vû même qui ont été abandonnés dans la necessité, après avoir payé leurs Contributions 15 années de suite.

Où MONSEIGNEUR c'est donc la necessité qui nous fait chercher maintenant les moyens de fonder une Eglise Nationale où nos pauvre serons assistés, et ou il y aura des ministres pour eux. Nous avons creu qu'il étoit de nôtre devoir d'informer my Lord Townshend sur nôtre dessein et le prier de nous avoir en Recommandation, C'est même le seul des ministres de sa MAJESTE que nous avons osé informer sur nôtre affaire.

Mais c'est un malheur, si nous n'avons pû dissiper les prejugués contre celui ci qu'on peut luy avoir inspiré personnel, ou contre celui là, de nos ministres, ou de nos agens. Dans une affaire Nationale il ne sagit point d'un particulier, ou deux, quelque part qu'ils y puissent avoir, Et nous Esperons, MONSEIGNEUR, de vôtre justice et de vôtre Charité, que vous ne vous arreterés point a des objections personnelles, pour rebuter la Requête de toute nôtre Nation. En même temps nous assurons VOTRE GRANDEUR que nous ne nous emanciperons jamais a jeter la veüe sur aucun ministre pour en appeller au service de nôtre Eglise, sans avoir en l'honneur de Consulter auparavant nos Seigrs. Les Prelats Anglais et nos Seigrs les Ministres de SA MAJESTE. Afin que nos Ministres, soient reconnus êtres en Edification pour le Spirituel, et bien affectionnés au gouvernement pour le Civil, nous prendrons aussi toutes les precautions necessaires, à l'égard des Anciens qui conduiront l'Eglise avec les ministres. Par là toutes les difficultés personnelles doivent être enlevées.

Cependant comme VOTRE GRANDEUR nous a renvoyés elle même à informer nos Seigrs Les Prelats, nous l'avons fait et nous avons trouvé auprès deux toutes les dispositions que nous aurions pû souhaiter tellement qu'ils nous ont fait Espérer leur bienveillance en ce qui les Regarde.

Cela étant, MONSEIGNEUR, nous osons vous supplier bien humblement de nous faire Expedier le plus tôt qu'il sera possible la grace que nous sollicitons de sa MAJESTE pour nôtre Nation; les diettes dans nôtre Pays, s'assemblent ordinairement au mois de May, ainsi la chose seroit renvoyée d'une année si nous ne pouvons bientôt informer tous nos superieurs, l'un apres l'autre, de la grace que sa MAJESTE nous accorde et solliciter en suite dans une de leurs assemblées générales les secours qu'il nous faudra en argent pour batir l'Eglise. Il nous est impossible de faire avec succès aucune demarche auprès d'eux, que nous ne soyons munis de la Patente Royale que nous demandons, et il faut un tems tres favorable pour agir non seulement auprès des conseils superieurs mais

même des conseils inferieurs dans chacun des Cantons Protestans, et my-Partis, ou de leurs Alliés, voila pourquoy nous prions bien humblement Votre GRANDEUR de ne pas renvoyer plus loin l'examen de nôtre Placet que sa MAJESTE a Regen de la main de My Lord Duc de Montaignu (Montague), et au quel elle a promis une Reponse par Nos Seigrs. ses Ministres Nous en avons informé les deux Seigneurs de Berne qui sont ici, et qui nous ont approuvé.

Au reste, MONSEIGNEUR, comme il ny a point de lieu ou nôtre Eglise Nationale, pût être placée plus commodement et se mieux soutenir que celui que nous avons osé indiquer à VOTRE GRANDEUR nous prenons la liberté, de luy recommander particulièrement nos Interets pour cet Article, C'est peu de chose pour un grand Roy, que huit à dix Toises de Terrain en Carré; C'est peu de Chose pour une Nation genereuse comme est la Nation angloise, que d'agrèer cette gratification à une autre Nation, Et c'est pourtant un point capital pour nous, C'est nôtre Tout, que d'être bien placés ainsi nous osons indiquer à VOTRE GRANDEUR que dans la petite Meuse (Mews) du côté du bas de Castle Street, il y à un Terrain comme inculte et inutile, ou Espece de Jardin qui seront nôtre affaire. Ou bien on trouveroit encore dans les Bati-mens ruinés proche de Hedge Lane, Nôtre Batiment serviroit même à l'ornement de la Meuse plutôt qu'à porter veritablement quelque prejudice.

Dieu Veuillez benir de plus en plus le glorieux et heureux Regne de S. MAJESTE le Roy GEORGE. — Qu'ils transmette les benedictions les plus precieuses, sur la Posterité la plus reculée en sorte que les

Royaumes de la grande Bretagne fleurissent toujours sous le gouvernement de la serenissime Maison D'Hannover, nous faisons aussi des vœux tres ardens pour tous les fidelles et illustres Ministres et Conseillers de sa MAJESTE. En particulier nous en faisons pour vous MONSEIGNEUR. Nous attendons tout de vôtre Genereuse Protection, nous n'en recherchons point d'autre dans nôtre affaire. Et nous nous réunissons tous pour vous offrir nos tres humbles services, dans toutes les occasions ou il vous plaira nous faire l'honneur de nous Employer, comme étant avec un Profond Respect avec toute la sincerité et tout le Zèle possible devoués à VOTRE GRANDEUR, et penetrés d'une vive reconnaissance pour les biens faits sur nous,

nous sommes
MONSEIGNEUR

De Votre Grandeur

Les tres humbles tres obeissants et tres obligés serviteurs, Les suisses Protestants, tant Allemands que françois qui sont à Londres et pour tous :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| JOHN PETER STEHELIN | P. G. GRESSE |
| PREDIGER | GIRARDIER |
| BENJAMIN FISCHER | L. TISSOT |
| CASPAR FISHER | J. P. MARGERAT |
| PHILIPPE MEMBRINY | A. CODAR (OF A. C. ADOR?) |
| PIERRE DE COLLOMBIER | EMANUEL LOCKER |
| JEAN LAPLACE | DAVID FAVERGE |
| GUTTLIN | ISAC MEAN |
| B. GOURGOT | P. R. LOUIS GROJAN |
| A. FRANN | G. ARDIN |
| BEAUFORT | DANIEL LOUDE. |

(à suivre)



C. KUNZLE LTD BIRMINGHAM 15